

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 13 Mai 2009

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89

E-mail : henridorff.mairie@wanadoo.fr

www.henridorff.com

L'an deux mil neuf et le mercredi treize mai à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**
Présents : Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Yannick EON, José EXTREMERA, Christine HEITZMANN, Pascal DIEMER, Gérard LEVY, Jean-Luc BURCKEL, Pascale RIEDINGER, Jean-Marc NOBLET, Alain KRUMENACKER, Fabrice TISSERAND.
Absente excusée : Jocelyne KAHL.

Objet de la délibération

CONVENTIONS DE L'ASSOCIATION «LES COUCOUS» :

Dans le cadre de la création d'une nouvelle association « Les coucous », présidée par Madame Christine BOUCHÉ, il est soumis au conseil municipal un projet :

- De convention entre la commune et l'association,
- De convention entre l'association et le locataire,
- D'un règlement intérieur de la location de la salle socioculturelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les conventions et le règlement
- Autorise le Maire à signer la convention et le règlement entre la commune et l'association
- Demande au Maire de faire les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

/

Objet de la délibération

ACHAT D'UN CADEAU DE DEPART

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- L'achat d'un cadeau pour Monsieur Jean-Marie KRUMENACKER, Agent des services techniques 2^{ème} classe, à l'occasion de son départ à la retraite au 1^{er} mai 2009.
- Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir

/

Objet de la délibération

ACCES HANDICAPES DE LA SALLE PAROISSIALE :

Le Maire informe le conseil municipal des travaux de rénovation de la salle paroissiale sise n° 87 grand-rue, appartenant à la Fabrique de l'église.

Pour la mise aux normes de ce bâtiment un accès pour handicapés est nécessaire. De ce fait, le conseil municipal donne son accord pour l'implantation d'une rampe pour personnes handicapées sur l'usoir communal.

/

Objet de la délibération

HEURES SUPPLEMENTAIRES DE L'ATSEM :

Le Conseil Municipal accepte de payer à Madame Angélique SPRENG : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, les heures supplémentaires qui seront effectuées au mois de mai et juin 2009.

/

Objet de la délibération

TARIFS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Le Conseil Municipal fixe de nouveaux tarifs de location de la salle socioculturelle, à compter du 1^{er} juin 2009 comme suit.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 08 Février 2005.

Nature de location	LOCAUX	EXTERIEUR	ASSOCIATION	DUREE
Manifestations, Fêtes de Famille, Communion, Baptême et soirées associatives	100 €	250 €	60 €	1 journée
	150 €	350 €		2 journées
	200 €	450 €		3 journées
Manifestations Payantes des Associations, Messti, Représentations Théâtrales		300 €	100€	1 journée
		400 €	200 €	2 journées
		500 €	300 €	3 journées
Mariages, Noces d'Or, Nouvel An	260 €	350 €		Forfait deux jours
Enterrement, Apéritif	80 €	100 €		1/2 Journée
Boum, Fête de Jeunes	50 €	150 €		1 soirée
Don du sang			GRATUIT	
Après-midi Club de l'Amitié			GRATUIT	
Assemblées Générales (1 par an)			GRATUIT	
Séances Sportives			GRATUIT	
Location à but commercial	200 €	200 €		
LOCATION DE FOURNITURES :				
Lot de : 1 table et 6 chaises	5 €	10 €		
LOCATION SONO (caution 100€):	15 €	30 €		
PRIX DE LA CASSE	LOCAUX	EXTERIEUR	ASSOCIATION	
Assiette plate ou creuse	3 €	3 €	3 €	
Assiette à dessert ou sous-tasse	3 €	3 €	3 €	
Tasse	3 €	3 €	3 €	
Fourchette, cuillère, couteau, petite cuillère	1 €	1 €	1 €	
Coupe	3 €	3 €	3 €	
Verre	2 €	2 €	2 €	
Verre à bière	1 €	1 €	1 €	
Plat, saladier, louche	7 €	7 €	7 €	
Forfait location Hiver (par jour loué du 15 octobre au 15 avril) :	10 €	10 €	50 € par association qui se réunit plus de 3 fois en cette période	
Forfait nettoyage de la salle : 50,00 €				

Objet de la délibération

ACHAT DE TERRAINS :

Le Conseil Municipal envisage la réalisation d'un city stade, à proximité de la salle socioculturelle et de l'aire de jeux.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide l'acquisition d'une partie des parcelles :
 - Lieu-dit « Beim Lutzelburger Fussweg», section 3, parcelle n° 07, pour une surface de 5,19 ares ; appartenant à la Fabrique de l'église de Henridorff, représentée par son Président : Monsieur Jean-Pierre THOMAS.
 - Lieu-dit « Beim Lutzelburger Fussweg», section 3, parcelle n° 06, pour une surface de 3,03 ares ; appartenant en indivision à TROMP Denise, TROMP Thierry, TROMP Didier et TROMP Alain, domiciliés à HENRIDORFF.
 - Lieu-dit « Beim Lutzelburger Fussweg», section 3, parcelle n° 05, pour une surface de 3,16 ares ; appartenant en indivision à Monsieur Jean MEYER, domicilié à MITTELHAUSBERGEN.
2. Fixe le prix de l'are à 30,00 €.
3. Décide de prendre à sa charge les frais de géomètre pour l'arpentage
4. Décide que cette acquisition se fera sous la forme d'un acte administratif.
5. Autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 24 mars 2009 enregistrée sous le n° 09/2546.

/

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS EXTERIEURS POUR LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET L'ECOLE COMMUNALE :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que dans un but d'amélioration du cadre de vie aux alentours de la salle socio-culturelle et de l'école communale, mais aussi pour la protection de l'environnement ; il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de divers équipements.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société « JPP Equipement Châtillon Saint Jean s'élève à 3 614,36 € HT, soit 4 322,77 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2009, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	3 614,36 €
COUT TOTAL T.T.C.	4 322,77 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	669,25 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2009	3 653,52 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

PLAN «ECOLE NUMERIQUE RURALE» DCM MODIFICATIVE N° 01

Le Maire fait part au conseil municipal du programme «Ecoles Numérique Rurales », qui consiste à équiper et renforcer les équipements numériques dans l'enseignement primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de participer à ce programme
- approuve les virements de crédits suivants en section d'investissement :
 - Compte 2315 programme 133
«Effacement réseaux secs Rue de la Paix» : - 13 000,00 €
 - Compte 2183 programme 151 «Ecole numérique rurale» : + 13 000,00 €
- sollicite la subvention du Ministère de l'Education Nationale
- donne tous pouvoirs au maire à signer les pièces à intervenir.

/

Divers et communications :

- Le Maire informe les membres du conseil municipal que Jean-Marie KRUMENACKER : Adjoint technique 2^{ème} classe, à fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} mai 2009. L'accompagnement du bus pour le regroupement pédagogique Henridorff, Waltembourg et Saint Jean Kourtzerode sera effectué en alternance par les ATSEM (Véronique HEITZMANN et Angélique SPRENG, et l'Adjoint Technique 2^{ème} classe : Martine HERINGER), jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'accompagnement sera effectué en intégralité par Angélique SPRENG : ATSEM, dès la rentrée scolaire 2009.
- La commune reste à ce jour dans l'attente des arguments suite à la demande d'achat d'un terrain communal de M. Jean-Marie HABERT.
- Chasse : le Maire rend compte des réunions avec les exploitants et les adjudicataires, concernant le problème de dégâts des sangliers.
- Le Maire présente le diagnostic de performance énergétique du logement communal sis n° 03 rue de l'église (ancien presbytère), de la société GR de Talange, dont la facture s'élève à 90,00 € TTC.
- Chauffage de la salle socioculturelle : Le choix a été retenu sur la mise en place d'un chauffage/clim avec ventilo-convecteurs au sol avec PAC et sera installé par la société BERRY de Dettwiller, suite au désistement de Denis MATHIS.
- Elections européennes du 07 juin prochain : le tableau des permanences des conseillers municipaux a été mis au point.
- Périscolaire «Projet d'accueil Multisites» : Suite à une réunion d'information à Brouviller, le Maire Jean-Jacques KAISER et l'adjointe Christine Bouché présentent le principe de l'accueil multisites qui consiste en :
 - un projet global pour des accueils géographiquement séparés de quelques kilomètres, mais permettant la présence du directeur en 10 minutes maximum
 - une organisation collective ayant un seul directeur coordinateur responsable de la globalité de l'accueil
 - un directeur qui ne soit inclus dans aucune équipe, mais qui soit disponible sur chacun des sites en cas de besoin
 - un directeur présent sur l'un ou l'autre des sites et toujours joignable
 - sur chaque site soit nommé un responsable dûment qualifié du BAFA
 - respect de la réglementation en vigueur, notamment sur la conformité des locaux accueillant les mineurs, sur l'existence de projets éducatifs et pédagogique, et sur la composition des équipes pédagogiques.
 - Agrément PMI en cas d'accueil de moins de 6 ans. Dossier à suivre.